

2019.04.04-8

Feuille 40

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 50

· suppléés : 2

Membres représentés : 6

Votants : 56

Date de la convocation :

28 mars 2019

Secrétaire de séance :

Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 04 AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 28 MARS 2019, s'est réuni à JUMEL sous la présidence de Monsieur Alain SURHOMME, 1^{er} Vice-Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, MARCEL, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de Mme MARSEILLE, M. AUBRY de M.FRANCELLE, Mme BLIN de M. DURAND, Mme WU de M. DUTILLEUX, M.LAMOTTE de M. BERTRAND Jacques, M. MOURIER de M. LEROY

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT

Messieurs FRANCELLE, DURAND, DOUCHET, DUTILLEUX, BERTRAND Jacques, BOULANGER, LEROY

● Absents non excusés :

Mesdames FLAMANT, BLONDEL

Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

OBJET : PERIODE D'OUVERTURE DE L OFFICE DE TOURISME AVRE LUCE NOYE

Rapport de Monsieur Youssef AMARA, Vice-Président Tourisme

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 décembre 2018,

Vu la délibération prise en conseil d'administration de l'OTALN en date du 14 décembre 2018,

L'Office de Tourisme Avre, Luce, Noye renouvellera prochainement sa demande de classement en catégorie 3, ce qui implique notamment de revoir les horaires d'ouverture durant la période de forte activité.

Il est proposé :

- de caractériser la période de fréquentation touristique soutenue par **les mois de juin- juillet- août et septembre**. Sur cette période, les agents pourront travailler le dimanche en complément du samedi.

- de redéfinition des horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme sur l'année comme suit :

- du 1^{er} octobre au 31 mai :

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

- du 1er juin au 30 septembre :

Ouverture au public du lundi au dimanche de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h

A la demande des services de l'Etat instruisant le dossier de classement en catégorie 3, la CCALN est invitée à statuer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 54, Absentions : 2) le Conseil Communautaire :

- Entérine la période de fréquentation touristique soutenue telle que définie ci-dessus ;
- Entérine le travail le dimanche, comme exposé ci-dessus,
- Entérine les horaires d'ouvertures indiqués ci-dessus
- Autorise le Président et le Vice-Président Tourisme à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 04 AVRIL 2019

A JUMEL

Le 1^{er} Vice-Président,

Par délégation du Président

Pierre BOULANGER

Alain SURHOMME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...5/4/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE